



SORNAY, le 04.04.2013

MAIRIE de SORNAY

1 Place de la Mairie

71500 SORNAY

Tél : 03.85.75.11.40

Fax : 03.85.75.41.35

Courriel : mairie-de-sornay@wanadoo.fr

Le Conseil Municipal s'est réuni le Mardi 2 Avril 2013, à 20h30, sous la présidence de M. Julien PRUDENT, Maire, en séance ordinaire.

Le Conseil Municipal décide d'ajouter au compte-rendu du 07.03.2013 :

« Proposition de convention de rétrocession de voirie au projet de lotissement privé au quartier des Renouillères : Monsieur THIVANT Pierre se retire de la salle et ne prend pas part au vote »

Puis, le compte-rendu de la séance du 07.03.2013 est adopté à l'unanimité.

Excusé: FICHET David

Représentés : BESSARD Geneviève par MASSOT André, BESSONNARD Bernadette par CLERC Christian, MORIER Patrick par PRUDENT Julien

Absents : BOUDIER Laurent, COMPARET Ronald, DAUTEL Arnaud

Secrétaire de séance : TERRIER Anne-Hélène

Le Maire demande de rajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Etude de devis
- Point sur l'aide apportée au Comité des Fêtes

La séance est ouverte selon l'ordre du jour.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu de modifier le tableau des effectifs du personnel communal suite au changement de grade d'un agent et d'une augmentation du temps de travail d'un autre agent au 01.01.2013 :

-1 adjoint administratif 2^{ème} classe à temps non complet est passé de 24.25/35^{ème} à 28.25/35^{ème} au 01.01.2013

-1 ATSEM 1^{ère} classe est désormais au grade d'ATSEM principal 2^{ème} classe au 01.01.2013.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la modification susvisée.

MODIFICATION DU REGLEMENT POUR LES COURS INFORMATIQUES

La Maire rappelle la délibération du conseil municipal en date du 11 janvier 2011 fixant les tarifs des cours informatiques communaux et adoptant le règlement intérieur s'y rapportant.

Il indique qu'une nouvelle session de cours prise en charge par un bénévole a été organisée avec le concours d'Alain BOUILLOT, adjoint, et Christine WEBER, agent communale. Elle aura lieu au local de l'ancienne poste à compter d'avril 2013, les mardis après-midi. Il convient donc de modifier le règlement intérieur adopté le 11.01.2011 concernant la durée et le jour des séances.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les modifications du règlement intérieur. Il autorise le Maire à procéder ultérieurement aux rectifications du règlement intérieur portant sur les horaires et jours des cours informatiques.

AFFECTATION DES RESULTATS – ASSAINISSEMENT 2012

Par délibération du 06.03.2012, le Conseil Municipal a approuvé le Compte Administratif du Budget Assainissement, qui fait apparaître le résultat suivant :

SECTION INVESTISSEMENT : Déficit réalisé de 22.85 €

SECTION EXPLOITATION : Excédent réalisé de 47 158.62 €

Ce résultat est à affecter au budget 2013 et il convient d'en délibérer.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat 2012 au budget 2013 comme suit :

- Compte 001 - Résultat reporté en investissement - dépenses 23 €

- Compte 002 - Résultat exploitation reporté – recettes 47 158 €

Annule et remplace la délibération du 07.03.2013.

VOTE DU TAUX D'IMPOSITION DES 4 TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors du Budget Primitif, le Conseil Municipal doit fixer le taux des taxes directes locales.

Il donne communication à l'Assemblée des taux votés en 2012 et des bases d'imposition prévisionnelles pour 2013.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer les taux communaux d'imposition pour l'année 2013 comme suit :

TAXE D'HABITATION : 14.20 en 2013 (contre 14.17 en 2012)

FONCIER BATI : 15.52 (contre 15.49 en 2012)

FONCIER NON BATI : 41.26 (contre 41.18 en 2012)

CFE (cotisation foncière des entreprises) : 20.00 (contre 19.96 en 2012).

Au vu du coefficient de revalorisation applicable aux valeurs locatives des propriétés bâties et non bâties de 1.80%, il est décidé d'augmenter les taux des taxes locales pour l'année 2013 de 0.2 %, soit une augmentation totale de 2.00 % équivalant à l'inflation des 12 derniers mois.

ADOPTION DES BUDGETS 2013 : PRINCIPAL ET ASSAINISSEMENT

Les budgets assainissement et principal 2013 sont approuvés à l'unanimité.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal délibère sur les montants des subventions attribuées à diverses associations. Le montant total s'élève à 20 565 € pour une trentaine d'associations et Centres de Formation d'Apprentis (CFA).

ETUDE DE DEVIS

L'Assemblée prend connaissance de plusieurs devis concernant le remplacement des menuiseries extérieures de l'ancienne cantine du Foyer Rural. La proposition de Bernard CARRE est retenue à l'unanimité. Quelques modifications sont toutefois à apporter. Le montant maximal à prévoir est de 14 000 € TTC.

FUSION-EXTENSION DES INTERCOMMUNALITES : EXPOSE PAR LES DELEGUES COMMUNAUTAIRES DES AVANCEES AU SEIN DE LA CCCL

Anne-Hélène TERRIER, Vice-présidente de la Communauté de Communes du Canton de Louhans et Conseillère Municipale, présente l'état d'avancement de la fusion-extension des intercommunalités qui entrera en vigueur au 01.01.2014. Vingt communes pourraient constituer la nouvelle intercommunalité dont le nom n'a pas encore été déterminé. L'harmonisation des compétences des communautés de communes fusionnées est en cours d'étude. Prochainement, chaque commune devra délibérer sur le nombre de délégués communautaires concernant la période de janvier 2014 à mars 2014.

MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOM DU LOUHANNAIS

Monsieur le Maire de la commune de SORNAY expose que Madame la Présidente du SIVOM du Louhannais dûment habilitée par la délibération du comité syndical du 28 février 2013 propose la modification des statuts du SIVOM afin que celui-ci puisse louer des broyeurs aux particuliers. Il est proposé de rajouter un article 2 bis ainsi rédigé :

Article 2 Bis : Le SIVOM du Louhannais est autorisé à louer, avec une contrepartie financière correspondant au coût réel de l'activité, un broyeur de branches aux particuliers de son territoire syndical.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter la modification des statuts du SIVOM du Louhannais tel que proposé ci-dessus et donne pouvoir au Maire pour signer tout document se rapportant à cette modification.

REFLEXION CONCERNANT LE CONTROLE DES RACCORDEMENTS DES HABITATIONS AU RESEAU ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Suite à la reprise au 01.01.2013 par la Commune de la gestion technique du réseau d'assainissement collectif, il est nécessaire de déterminer la procédure de mise en œuvre des raccordements au réseau par les usagers. Après discussion, il est décidé qu'un cahier des charges sera élaboré notamment informant des modalités techniques, qu'une

demande de permission de voirie devra être effectuée auprès des services de la mairie par l'utilisateur, et qu'un contrôle sur place intermédiaire avant rebouchage des travaux du raccordement sera réalisé par un élu.

ETUDE ET ADOPTION D'UN REGLEMENT DE CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

L'Assemblée prend connaissance de l'ébauche du règlement de concours des maisons fleuries prévu pour cette année 2013. Quelques modifications sont apportées.

Des tracts seront distribués dans les boîtes aux lettres de chaque habitation fin avril.

SUITES APORTEES AUX DEMANDES DE CHANGEMENT HORAIRE POUR HARMONISATION DES COMMEMORATIONS

Le Maire informe l'Assemblée d'une rencontre le 10.04.2013 en mairie de Sornay réunissant les Maires de Louhans et Sornay, les Présidents de FNACA de Sornay, Châteaurenaud, Louhans-Branges, les Présidents des Anciens Combattants de Louhans-Châteaurenaud, les Présidents des Batteries Fanfare de Louhans et Sornay concernant l'étude des changements d'horaires lors des cérémonies commémoratives.

COMPTE-RENDU REUNION « BOISEMENTS »

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de l'intérêt de renouveler la réglementation des boisements sur la commune en vue de :

- préserver l'espace nécessaire à l'équilibre économique des exploitations agricoles,
- protéger les espaces habités, les voies affectées à l'usage du public,
- protéger les paysages remarquables, les milieux et espaces naturels et de loisirs.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide le renouvellement de la réglementation des boisements sur la commune et charge la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt d'instruire cette demande.

Il sollicite le Conseil Général pour l'inscription de cette opération au titre de son prochain programme.

POINT SUR L'AIDE APPOREE AU COMITE DES FETES

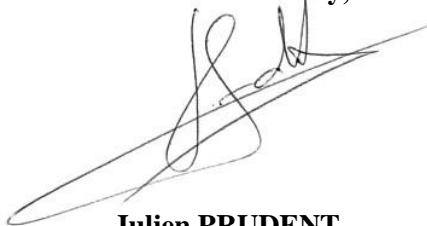
Complété par les conseillers faisant partie du groupe de réflexion sur la transition et la mutation nécessaires du Comité des Fêtes, le Maire dresse le bilan des rencontres des 27 février et 21 mars à ce même sujet : le groupe désigné lors de la dernière Assemblée Générale extraordinaire du Comité des Fêtes a formalisé des propositions pour administrer les locations de vaisselle et d'équipements du Comité, ainsi que pour la pérennisation de celle du salarié de cette association. Il rappelle que ces propositions indispensables pour le reste de l'année 2013 font suite à l'absence de renouvellement du bureau du Comité en janvier dernier.

Elles seront proposées par le bureau de transition lors de l'Assemblée Générale du 29.04.2013 afin que le Conseil d'Administration s'en saisisse et décide de leur application en l'état ou non durant les mois suivants. Le Conseil s'exprime librement à ce sujet, le débat qui a fait suite ne remettant pas en cause les propositions de la commission.

AFFAIRES DIVERSES

L'Assemblée prend connaissance de divers comptes-rendus et courriers.

Le Maire de Sornay,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Julien Prudent', written over a horizontal line.

Julien PRUDENT